

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	39 (1951)
<b>Heft:</b>	789
<b>Artikel:</b>	Un groupe suffragiste romand
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-267457">https://doi.org/10.5169/seals-267457</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Nos suffragistes à l'œuvre

### Suffrage féminin aux Chambres fédérales

Tout le pays, et les journaux de tous genres, ont loué avec raison, les 10.000 gymnastes, soit le tiers de l'Association suisse de gymnastique féminine, qui ont participé à Lausanne, les 7 et 8 juillet, à la fête fédérale de gymnastique. M. Kobelt, conseiller fédéral, a fait le voyage de Berne à Lausanne pour haranguer les femmes gymnastes. C'étaient des jeunes filles, des mères de famille de tous âges, des grand-mères qui avaient tout lâché pour se réunir à Lausanne, et qui, chaque semaine, s'astreignent à des exercices méthodiques ; elles participent régulièrement à des réunions régionales et cantonales. Et chacun de les louer de leur persévérance sportive.

Mais si elles avaient tout lâché pour réclamer le droit de vote, quel tollé ! Nos adversaires veulent nous faire croire que le suffrage féminin, c'est la mort de la famille, c'est la fin des foyers. Mais les gymnastes consacrent à leur activité sportive plus de temps qu'il n'en faut pour aller voter et pour siéger de temps à autre dans un conseil législatif ! Et personne ne leur en fait le reproche.

\*

Un observateur allemand qui a assisté à la fête fédérale de gymnastique a déclaré que ces journées de Lausanne ont montré que nos gymnastes ont atteint un niveau certainement sans égal actuellement.

Semaine Suisse.

### Promotions civiques

Le 1er août, au cours d'une manifestation patriotique, les jeunes gens et les jeunes filles de Morges qui ont, cette année, leurs vingt ans révolus, ont reçu des mains de M. Pache, syndic, l'ouvrage de M. Emile Kupfer sur « Morges dans le passé ». Avec leurs vingt ans révolus, les jeunes gens reçoivent leur carte civique, les jeunes filles, leurs bordereaux d'impôt sans carte civique.

## Députées à l'Assemblée nationale française

L'Assemblée nationale élue le 10 novembre 1945 comptait 618 députés, dont 40 femmes ; elle a toujours eu deux femmes vice-présidentes. Sur ses dix-neuf grandes commissions permanentes, composées chacune de 44 membres, trois seulement, celles de la production industrielle, de la reconstruction, des dommages de guerre ne comprenaient pas de femme. La commission du ravitaillage en avait sept, dont sa présidente, celle de l'éducation nationale, huit ; celle de la famille et de la santé publique, dix.

Ces chiffres seront forcément réduits avec la législation qui commence, puisque les élections du 17 juin n'ont désigné que vingt-deux femmes, soit dix-huit de moins ; il y a quinze communistes, trois socialistes, trois M.R.P., une R.P.F. Seize députées n'ont pas été réélues. Les candidates françaises, au cours de la dernière campagne, ont éprouvé pas mal de difficultés à se faire inscrire dans les listes présentées par les partis. Les listes sont établies par les comités, et ces comités ne font pas preuve d'un zèle très vif à faire une place aux femmes.

Pourtant, cependant on a constaté l'empressement mis par les électrices à remplir leurs devoirs civiques. Elles ont fait la queue devant les bureaux de vote avec la même patience et la même bonne humeur mises à faire la queue devant les magasins d'alimentation, pendant la guerre.

Il est un rouage politique, économique, pratique où la citoyenne française est très active, c'est le conseil municipal ; des femmes sont conseillères municipales dans de nombreuses communes, grandes, petites et moyennes ; plusieurs sont maires ; le Conseil municipal de Paris compte quarante femmes sur un total de 90 membres. Là, les femmes accomplissent sans bruit un travail considérable, extrêmement utile à la communauté, moins spectaculaire que celui d'un député, mais combien utile, surtout quand il s'agit du ravitaillage, de l'enseignement public, de la santé physique et morale de la population.

S. F.

## L'alimentation et les femmes

A la 12me session de la FAO (organisation qui s'occupe de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde), réunie à Rome en juin 1951, une seule association internationale féminine était représentée, c'était le Conseil international des femmes qui avait délégué Mme Orru, professeur à l'université de Naples.

S. F.

sidence de M. Albert Picot, conseiller d'Etat du canton de Genève et député au Conseil des Etats.

En prévision de cette séance, le comité de l'Association suisse pour le suffrage et le Comité d'action se sont réunis à Berne afin de définir encore une fois leur position.

Sans doute, si le Conseil des Etats se rallie à l'opinion du Conseil national de modifier partiellement la Constitution, les suffragistes s'inclineront, et elles feront vaillamment campagne dans le pays en faveur de cette modification. Mais en attendant, elles maintiennent le point de vue qu'elles ont exposé devant nos autorités et que M. le député von Roten (Valais) a défendu au Conseil national, à savoir que le texte actuel pourrait prêter à une interprétation grâce à laquelle les femmes de Suisse pourraient jour des droits politiques égaux à ceux des hommes, en s'appuyant sur l'article 4, lequel n'a en réalité pas été appliqué pleinement jusqu'ici.

Le canton de Fribourg va réviser sa Constitution, du moins ses électeurs et pour dire vrai, une fraction de ses électeurs, car nulle part en Suisse les citoyens ne se montrent très empressés à exercer leur devoir civique ; le Grand Conseil a décidé, le 20 juillet, une révision de l'article 32 de la Constitution pour permettre aux femmes d'accéder à certaines fonctions où elles pourraient rendre des services, notamment comme juges à la Chambre pénale des mineurs qui vient d'être créée. La loi prévoit que seuls sont éligibles à ces fonctions « les citoyens actifs » ayant accompli leur vingt-cinquième année. L'article 32 également doit être modifié pour permettre à tout citoyen suisse, et non pas seulement au citoyen fribourgeois, d'accéder aux fonctions publiques. Cette fois encore, les hommes seront seuls à prendre une décision concernant les femmes.

S. F.

## BERNE

### Assemblée de La Neuveville

Notre section a eu son assemblée générale le mercredi 4 juillet à 20 h. 15 à l'Hôtel du Lac. Après les formalités usuelles — procès-verbal, comptes, rapport annuel — notre présidente nous présente un compte-rendu détaillé et intéressant de l'assemblée générale de l'A.S.S.F. qui eut lieu à Winterthour le 20 mai dernier. Pour faire suite à un désir exprimé souvent déjà, décision fut prise de se réunir un peu plus souvent pendant l'hiver, éventuellement toutes les six semaines. Lors de la conférence de Mme A.-M. Rollier, de Leyzin, en janvier dernier, nous lui avions promis notre aide pour la récolte de livres destinés à la bibliothèque qu'elle est en train de monter pour les malades. Aussi, Mme M. Giauque se déclare-t-elle disposée à recueillir les livres dans son magasin et ceci pendant toute la durée du mois de septembre. La partie administrative fut suivie d'un thé où nous eûmes le grand plaisir d'entendre un quatre mains, la Deuxième rhapsodie hongroise de Liszt, joué par deux de nos membres, ainsi qu'un texte de Ramuz tiré du « Chant des Pays du Rhône ». Ce fut là, pour nos membres, l'occasion de passer ensemble quelques très agréables instants.

\*

### Un groupe suffragiste romand

Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer ici la création d'un groupe romand pour le suffrage féminin à Berne. Le Comité bernois songeait déjà depuis longtemps à gagner la collaboration des Romandes, Mme Clerc et Mme Travelliet se chargèrent de cette tâche : créer un groupe romand au sein de l'association bernoise.

On tint en juin une séance préliminaire qui éveilla un grand intérêt, on souhaita de voir organisées des rencontres régulières. A Berne justement, il est fort important de pouvoir travailler en commun avec les Romandes. Quelques-unes d'entre elles sont aussi devenues membres du groupe et on espère que beaucoup d'autres vont suivre leur exemple. Les rencontres du groupe romand auront lieu au Münz, le dernier vendredi de chaque mois, elles seront annoncées dans la circulaire du « Frauenstimmrechtverein Bern » (et dans le « Mouvement féministe », réd.)

## Les femmes dans les commissions

### Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui

L'Etat d'Israël et la Yougoslavie ont ratifié la convention adoptée en 1949 par l'Assemblée des Nations Unies.

Le Conseil économique et social, à sa 13me session (Genève, juillet-août 1951) a été appelé à décider s'il entend ou non inviter des Etats non membres à signer cette convention.

Le secrétariat de la Fédération abolitioniste internationale espère que le Conseil économique et social enverra cette invitation à tous les Etats existants pour que l'application de la convention puisse être universelle et ne laisse aucune issue aux trafiquants de chair humaine en vue de la prostitution. (Ce vœu vient d'être réalisé, réd.).

\*

### Valeur marchande d'un tracteur

Un Eskimo du Canada a offert récemment en échange d'un tracteur, dont il avait envie, cent renards et... deux femmes !

On a beaucoup parlé, cet été, de mauvais traitements infligés à des enfants dans une maison d'éducation du Jura bernois, et beaucoup écrit sur ce sujet. Une enquête est ouverte. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le fond du problème, mais nous devons relever cette question posée par M. Paul Bregnard, instituteur :

« Pourquoi ne trouve-t-on pas au sein de la commission de surveillance de cette maison des mères de famille qui seraient à même de veiller à la bonne marche de l'établissement, de conseiller la directrice dans sa tâche si difficile ? »

Pourquoi ? Parce que les femmes ne sont pas électriques.

**Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.**

**A La Halle aux Chaussures**  
Maison fondée en 1870  
Mme Vve L. MERZONE  
Solidité - Elegance  
5% de remise en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Angl. Boulevard Helvétique, 30